



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2022\_161

**OBJET : Soutien au site universitaire 2022**

### Exposé

L'Agglomération du Cotentin, compétente en matière de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche depuis le 01 janvier 2018, a repris les engagements du Syndicat Mixte du Cotentin (SMC), qui conventionnait chaque année avec l'Université de Caen Normandie.

Elle soutient par conséquent le site universitaire de plusieurs manières.

#### **1. Rénovation et entretien de l'immobilier**

Le SMC a participé entre 2014 et 2017 à hauteur de 140 000 € par an au programme de travaux pluriannuel portant sur la rénovation et l'entretien des infrastructures immobilières du site universitaire de Cherbourg. Ce programme, d'un montant global de plus de 2,3 millions d'euros, aura en particulier permis la réfection des toitures, le réaménagement des espaces suite au départ du LUSAC dans le hall technologique, ou encore la sécurisation du site (centrale anti-intrusion). Un nouveau programme a été établi pour 2018-2022, pour un montant estimé à 5,4 millions d'euros, pour poursuivre la réhabilitation du site.

Pour 2022, la participation s'élève à **203 005 €** afin de permettre la poursuite des travaux liés à la vétusté des bâtiments, notamment aux infiltrations du bâtiment du département GEII.

#### **2. Fonctionnement du site universitaire**

En tant qu'antenne délocalisée de l'Université de Caen Normandie, le site d'enseignement supérieur du Cotentin engendre des frais de fonctionnement répartis entre des charges salariales et des frais de déplacements d'enseignants. La participation du territoire, au départ portée par une association de promotion de l'enseignement supérieur (ADPESRANC) créée par la Communauté Urbaine de Cherbourg (CUC), a été reprise par le SMC en 2014, pour un montant identique soit 150 000 €. La participation en 2022 est inchangée, soit **150 000 €**.

#### **3. Charges d'exploitation du hall technologique**

Le laboratoire universitaire LUSAC est installé depuis 2017 dans les locaux du hall technologique. Ce bâtiment, construit par la CUC sous maîtrise d'ouvrage déléguée, a fait l'objet en 2014 d'un accord avec l'Université, consistant en la prise en charge des frais d'exploitation du LUSAC. La participation au titre des charges d'exploitation du hall technologique en 2022 s'élève à **76 995 €** (montant calculé sur la base d'un coût de 75 €/m<sup>2</sup>, pour une superficie de 1026,59 m<sup>2</sup>).

#### **4. Recherche et Innovation pédagogique**

Le SMC a participé dès sa création au financement des projets de recherche ainsi qu'à l'innovation pédagogique dans les différentes composantes de l'Université implantées à Cherbourg. L'Agglomération du Cotentin souhaite continuer à soutenir des initiatives de ce type portées par des composantes de l'Université.

Pour 2022, les projets recensés concernent l'ESIX (rénovation des enseignements liés aux matériaux et jouvence d'une salle informatique) et l'IUT (mise en place d'un module de robotique dans le département GEI).

Aussi, l'Agglomération contribue en 2022 à hauteur de **50 000 euros** suivant la répartition de 25 000 € pour l'ESIX et de 25 000 € pour l'IUT.

## **5. Campus Connecté**

En mai 2021, l'Agglomération du Cotentin a été retenue et labellisée par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en partenariat avec la Région Normandie, pour porter le Campus Connecté du Cotentin.

Dans le cadre de la convention Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) et de la convention de partenariat avec l'Agglomération, l'Université Caen Normandie, à travers l'IUT Grand ouest Normandie pôle Cherbourg, met à disposition les locaux hébergeant le Campus Connecté et ouvre son offre de services étudiants aux élèves, en particulier : l'accès à la bibliothèque universitaire en ligne, aux services dédiés à l'orientation, au soutien psychologique et social, aux activités culturelles et sportives, aux événements universitaires du Campus principal, ainsi qu'une visite annuelle de l'Université.

Sous réserve du versement de la subvention par la Caisse des Dépôts et Consignation à l'Agglomération, celle-ci versera à l'Université, une subvention forfaitaire de 10 000 € annuels, dans le cadre de la convention annuelle de soutien au site universitaire jointe en annexe.

La participation au titre du Campus Connecté en 2022 s'élèvera donc, pour les années universitaires 2021-2022 et 2022-2023, à hauteur de 10 000 € par année, soit un total de **20 000 €**.

Le soutien global à l'Université de Caen Normandie versé par l'Agglomération sera donc de **500 000 €** en 2022 et il est à noter que l'agglomération travaille avec l'Université à l'élaboration à compter de 2023 d'une convention pluriannuelle et multi-partenariale de soutien au site du Cotentin.

### **Délibération**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 2216.11 du code de l'éducation,

**Vu** la délibération n°2017-123 du 29 juin 2017 relative à la prise de compétence sur le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche,

**Vu** la convention de financement entre la Caisse des Dépôts et la Communauté d'Agglomération du Cotentin, en date du 03 novembre 2021,

**Vu** la convention de partenariat entre la Maison de l'emploi et de la formation du Cotentin, l'université de Caen Normandie et la Communauté d'Agglomération du Cotentin, en du 12 mai 2022,

**Le conseil communautaire** a délibéré (Pour : 176 - Contre : 1 - Abstentions : 5) pour :

- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer la convention avec l'Université de Caen Normandie jointe en annexe ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Procéder** aux opérations comptables correspondantes.
- **Dire** que la dépense sera imputée au budget principal comme suit :
  - Rénovation et entretien de l'immobilier : section investissement, LdC 75220, compte 2041583.
  - Fonctionnement du site universitaire : section fonctionnement, LdC 60544, compte 6574.
  - Charges d'exploitation du hall technologique : section fonctionnement, LdC 60543, compte 6574.
  - Projets de recherche et d'innovation pédagogique : section investissement, LdC 78705, compte 2041581.
  - Campus connecté : section fonctionnement LdC 81773, compte 6574.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Alexandrina LE GUILLOU

Annexe(s) :

Convention soutien site universitaire 2022

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

**6 DECEMBRE 2022**

Date d'envoi de la convocation : le 25/11/2022

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 162

Nombre de votants : 177

A l'ouverture de la séance

**Secrétaire de séance** : Alexandrina LE GUILLOU

L'an deux mille vingt deux, le mardi 6 décembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

### **Etaient présents :**

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, GERVAIS Bertrand suppléant de ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine (A partir de 18h45), BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie (A partir de 18h40), CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, LELIEVRE Christophe suppléant de DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine (A partir de 18h40), GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam, HARDY René, HAYÉ Laurent, HEBERT Dominique, HELAOUET Georges, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, BAUDE André suppléant de JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle (Jusqu'à 19h13), LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEGOUET David (Absent de 19h28 à 20h24), LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELOUEY Dominique, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LEVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel (A partir de 18h40), MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel (A partir de 19h28), MOUCHEL Evelyne,

MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PERROTTE Thomas, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SIMON François, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, JOUBERT Martine suppléante de SOLIER Luc, SOURISSE Claudine (A partir de 18h40), TARIN Sandrine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VARENNE Valérie (A partir de 19h32), VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

### **Ont donné procurations**

ARRIVÉ Benoît à MARTIN Patrice, ASSELINE Etienne à LEROUX Patrice, BALDACCI Nathalie à LANGLOIS Hubert, CRESPIAN Francis à LEMENUEL Dominique, DUCOURET Chantal à HURLLOT Juliette, FRANCOISE Bruno à BROQUAIRE Guy, HEBERT Karine à TARIN Sandrine, KRIMI Sonia à MAGHE Jean-Michel, LE CLECH Philippe à BELLIOU DELACOUR Nicole, LE POITTEVIN Lydie à AMBROIS Anne, LECHEVALIER Isabelle à ROCQUES Jean-Marie (A partir de 19h13), LEFRANC Bertrand à FAGNEN Sébastien, LEGOUET David à BOTTA Francis (De 19h28 à 20h24), LELONG Gilles à LEFAIX-VERON Odile, LETERRIER Richard à LE GUILLOU Alexandrina, MARGUERITTE Camille à SAGET Eddy, RONSIN Chantal à DUVAL Karine.

### **Excusés :**

BROQUET Patrick, DOUCET Gilbert, FALAIZE Marie-Hélène, GOSSELIN Bernard, LE PETIT Philippe, LEPLEY Bruno, PIC Anna, SCHMITT Gilles.



**SOUTIEN AU SITE UNIVERSITAIRE – CONVENTION 2022 RELATIVE  
AUX PARTICIPATIONS FINANCIERES ENTRE L'UNIVERSITE DE CAEN  
ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN**

Entre :

**L'Université de Caen Normandie**, située Esplanade de la Paix, 14032 CAEN et représentée par son Président en exercice, Monsieur Lamri Adoui, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil d'Administration de l'Université,

**d'une part,**

Et :

**La Communauté d'Agglomération du Cotentin**, située Hôtel Atlantique - Boulevard Félix Amiot BP 60250 – 50102 Cherbourg-en-Cotentin Cedex, et représentée par Monsieur David Margueritte, Président, autorise à signer la présente convention par la délibération en date du 6 décembre 2022,

**d'autre part,**

PREAMBULE

Par délibération du 29 juin 2017, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a pris la compétence facultative soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, qui s'exerce suivant les dispositions du Code de l'éducation. Cette compétence est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'Agglomération du Cotentin reprend à ce titre les engagements pris antérieurement par le Syndicat Mixte du Cotentin.

Ces derniers regroupent les dépenses suivantes :

**1. Charges d'exploitation du hall technologique**

La 2<sup>e</sup> tranche du hall technologique a été construite par la CUC sous maîtrise d'ouvrage déléguée, pour un montant de 3,9 millions dont 1 180 000 € du SMC. Face aux difficultés financières exprimées par l'Université, le CD50, la CUC et le SMC se sont engagés, par courrier du 29/11/2013, à soutenir l'Université pour faire aboutir ce projet, notamment en proposant de financer les charges

d'exploitation sur la base des coûts réels justifiés (avec un plafond de 100k€/an). Le bâtiment a été réceptionné en décembre 2015, et inauguré en décembre 2017.

Pour 2022, les charges d'exploitation sur la base d'un forfait s'élèvent à 76 994.25 euros (sur la base d'un coût de 75/m2 pour une superficie du bâtiment HTU2 de 1 026,59 m2).

**76 995 euros** seront pris en charge à ce titre par la Communauté d'Agglomération.

## 2. Fonctionnement du site universitaire

Les charges salariales nécessaires au fonctionnement de l'antenne cherbourgeoise de l'Université sont les suivantes.

Fonction	ETP	Coût (€)
Immobilier	1.5	41 000 €
Scolarité, assistance enseignement	7.5	201 000 €
Accueil	1.5	37 000 €
Finances	1	22 000 €
International	0.5	14 000 €
Animation MDE	0.5	14 000 €
Total	12.5	329 000 €

Il faut y ajouter les frais de déplacement d'enseignants de Caen intervenant dans les formations proposées dans le Cotentin, soit 10 900 euros.

## 3. Programme d'investissement immobilier

Le SMC a participé entre 2014 et 2017 à hauteur de 140 000 € par an au programme de travaux pluriannuel portant sur la rénovation et l'entretien des infrastructures immobilières du site universitaire de Cherbourg. Ce programme, d'un montant global de plus de 2,3 millions d'€, aura en particulier permis la réfection des toitures, le réaménagement des espaces suite au départ du LUSAC dans le Hall Technologique, ou encore la sécurisation du site (centrale anti-intrusion).

Un nouveau programme a été établi pour 2018-2022 autour de quatre axes, pour un montant estimé à 5,4 millions d'euros.

En 2022, l'Agglomération et ses partenaires s'engagent à hauteur de **203 005 €** pour participer en particulier aux travaux liés à la vétusté des bâtiments, notamment aux infiltrations du bâtiment du département GEII.

## 4. Recherche et innovation pédagogique

Le SMC a participé dès sa création au financement des projets de recherche ainsi qu'à l'innovation pédagogique dans les différentes composantes de l'Université implantées à Cherbourg. L'Agglomération du Cotentin souhaite continuer à soutenir des initiatives de ce type portées par des composantes de l'Université.

Aussi, l'Agglomération contribuera en 2022 à hauteur de **50 000 euros** suivant la répartition de 25 000€ pour l'ESIX et de 25 000€ pour l'IUT.:

Entité	Projet	Coût	Subvention CAC	Autofinancement
ESIX	Rénovation des enseignements liés aux matériaux et jouvence d'une salle informatique.	71 502 €	25 000 €	46 002 €
IUT	Mise en place d'un module de robotique dans le département GEI	45 374€	25 000€	20 374 €
<b>Totaux</b>		<b>115 876 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>66 376 €</b>

## 5. Campus Connecté

En mai 2021, l'Agglomération du Cotentin a été retenue et labélisée par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en partenariat avec la Région Normandie, pour porter le Campus Connecté du Cotentin.

Dans le cadre de la convention Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) et de la convention de partenariat avec l'Agglomération, l'Université Caen Normandie, à travers l'IUT Grand ouest Normandie pôle Cherbourg, met à disposition les locaux hébergeant le Campus Connecté et ouvre son offre de services estudiantins aux élèves, en particulier : l'accès à la bibliothèque universitaire en ligne, aux services dédiés à l'orientation, au soutien psychologique et social, aux activités culturelles et sportives, aux événements universitaires du Campus principal, ainsi qu'une visite annuelle de l'Université.

Sous réserve du versement de la subvention par la Caisse des Dépôts et Consignation à l'Agglomération, celle-ci versera à l'Université, une subvention forfaitaire de 10 000 € annuels, comme indiqué à l'annexe 2 de la convention de financement entre la Caisse des dépôts et l'Agglomération, dans le cadre de la convention annuelle de soutien au site universitaire relative aux participations financières entre l'Université de Caen et la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

La participation au titre du Campus Connecté en 2022 s'élèvera donc, pour les années universitaires 2021-2022 et 2022-2023, à hauteur de 10 000€ par année, soit un total de **20 000 €**.

### IL EN DECOULE LES DISPOSITIONS SUIVANTES

#### **Article 1 - Objet de la convention**

L'Agglomération du Cotentin versera à l'université de Caen en 2022 les subventions suivantes :

- Au titre du soutien aux charges d'exploitation et d'entretien du hall technologique tranche 2 : **76 995 €**
- Au titre du fonctionnement du site universitaire : **150 000 €**
- Au titre du programme d'investissement : **203 005 €**
- Au titre du soutien à la recherche et à l'innovation pédagogique : **50 000 €**
- Au titre du soutien au Campus Connecté : **20 000 €**

Au total, l'Agglomération apportera en **2022** une participation de **500 000 €** à l'Université de Caen.

## **Article 2 - Versement de la participation**

Le versement s'effectuera à la notification de la présente convention à :

Agent Comptable de l'Université  
Esplanade de la Paix  
CS 14032 -14032 Caen Cedex  
Trésor Public : TPCAEN TG

Code banque : 10071  
Code guichet : 14000  
N° de compte : 00001000230  
Clé RIB : 68

IBAN (International Bank Account Number)							BIC
FR76	1007	1140	0000	0010	0023	068	TRPUFRP1

## **Article 3 - Obligations comptables**

L'Université, ou ses composantes, s'engagent à fournir au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'exécution de la présente, les documents suivants :

- Etat des dépenses liées aux charges d'exploitation du LUSAC (Hall Technologique II) qui auront été réalisés par le biais de la subvention de la Communauté d'Agglomération du Cotentin ;
- Pour les projets de recherche et d'innovation : présentation de toute pièces justificatives (charges salariales, achat d'équipements...), accompagnées par un rapport d'activité (résultats obtenus et leurs valorisation) ;
- Pour le programme immobilier : un rapport annuel portant sur l'ensemble des travaux réalisés sur le site universitaire ;
- Pour le soutien en fonctionnement : un état des dépenses (charges salariales et frais de déplacement) accompagné d'un rapport d'activité relatif aux formations dispensées à Cherbourg (nombre d'étudiants, taux de réussite...).

D'une manière générale, l'Université justifiera à tout moment, sur demande de la Communauté d'Agglomération de l'utilisation des subventions reçues. Elle tiendra sa comptabilité à disposition à cet effet. Elle s'engage par ailleurs à communiquer à tout moment sur le soutien reçu, notamment par l'apposition du logo de la Communauté d'Agglomération ou encore par la mention lors des manifestations publiques.

**Article 4 - Droit applicable**

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de difficulté sur l'interprétation de l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, tout litige concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution de la convention sera porté devant le tribunal administratif de Caen.

Fait en deux exemplaires à Cherbourg-en-Cotentin, le

**Le Président de l'Université de Caen Normandie**

**Lamri ADOUI**

**Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Cotentin**

**David MARGUERITTE**